



# Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail [trizay.mairie@wanadoo.fr](mailto:trizay.mairie@wanadoo.fr)

Site <http://www.trizay-perche.org>



A Trizay, le 15 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous adresser à chacun et chacune, jeunes et anciens, nos vœux très sincères d'heureuses fêtes de Noël et de fin d'année.

Puisse cette période être l'occasion de renforcer les liens qui nous unissent- en famille et dans toutes nos relations - quelque soient les circonstances et les situations. Nous avons la conviction que l'acceptation de l'autre, le respect mutuel et celui du bien commun doivent toujours être la ligne de conduite, sans oublier bien entendu la tolérance, la bienveillance, la courtoisie, la solidarité et le partage...

Le temps est venu de chasser les déceptions, les méfiances, les inquiétudes, les peurs, les rancœurs, le « moi, je »....bref tout ce qui ronge. !!!!.... pour laisser place à un Beau Noël qui entraîne, qui réchauffe et qui apaise...

Bonne année 2017.

Très cordialement

Le Maire

# TRAVAUX 2016

## Travaux d'aménagement - bourg de Trizay -

Depuis plus d'une dizaine d'années et en particulier depuis juin 2005 (premier rapport d'études demandé et reçu à cette date), il est à noter que la municipalité avait toujours eu le souhait de poursuivre l'aménagement du centre bourg de Trizay.

Cette opération a pu être réalisée cette année.

Dans la continuité de l'espace des logements sociaux, du gîte communal ( 3 épis, gîte de France), de la Métairie et de l'église Saint Martin, se constitue ainsi aujourd'hui jusqu' à la mairie et ses abords immédiats, un ensemble cohérent, support de convivialité, de rencontre et de repos et qui plus est, de jour comme de nuit, valorise le patrimoine bâti et paysager typique du bourg de Trizay.



La mise en valeur du village et de son patrimoine reconnu de tous, par des espaces publics paysagers, des cheminements piétons et des espaces de stationnement pour les visiteurs,

n'a pu se réaliser que grâce au soutien actif de l'État, de la Région et du Département, principaux partenaires qui ont été convaincus il y a plus d'un an de cette indispensable opération d'attractivité pour notre commune rurale.

Architecte : Agence Gilson § Associés - Urbanisme et Paysage (Chartres)  
Voirie - cheminements : Groupe Pigeon (Margon)  
Paysage - Espaces verts : Paysage Julien Legault (La Loupe)  
qui assurera l'entretien et l'arrosage jusqu'en juin 2018.

Coût total de l'opération : 289 540 euros

Financement :

Subvention de l'État :	47 309 euros
Subvention de la Région :	80 100 euros
Subvention du Département :	48 749 euros
Subvention de l'Office National des Anciens Combattants :	1 000 euros
Subvention du Syndicat Électrique 28 :	3 798 euros
Remboursement TVA (sur investissement) :	47 455 euros
Part de la commune :	61 129 euros *

\* Recettes provenant de la vente de terrains communaux à bâtir sur le lotissement de la Valinière.

## Travaux d'entretien du patrimoine communal -

- Réhabilitation complète d'un logement social à Trizay.
- Réfection des portes et fenêtres du deuxième logement social à Trizay.
- Réfection des portes, fenêtres, volets et murets extérieurs des deux logements sociaux à Coutretôt.
- Réfection de l'ancienne salle de classe de l'école.
- Acquisition d'un véhicule utilitaire communal.

## Travaux de réalisation d'un réseau d'assainissement collectif à Chainville -

Les travaux prévus pour la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif à Chainville n'ont pu être réalisés au cours du deuxième semestre 2016. En effet la commune n'a pas reçu l'accord officiel du SIACOTEP (Syndicat Intercommunal de Collecte et d'Épuration des eaux usées, regroupant les communes de Nogent, Margon, Champrond, et Saint Pierre Fixte), pour se brancher au réseau existant d'eaux usées qui se situe rue de Chartres et qui dessert déjà les habitations de Champrond en Perchet.

La communauté de communes prenant, à compter du 1er janvier 2018, en lieu et place de ce syndicat, la compétence « *Assainissement collectif* », cette opération est pour l'instant retardée. Le coût des travaux réalisés sera alors réparti sur l'ensemble du budget assainissement de la CDC et donc moins élevé pour chaque habitation de Chainville. Il en est de même pour le prix de l'eau assainie qui devrait être, pour chaque habitation, d'environ 1,38 euros par m<sup>3</sup> au lieu actuellement de 2,20 euros par m<sup>3</sup>.

## Quelques rendez-vous de 2016

### 2 juillet 2016 : 7ème Édition des 100km du Perche

Depuis 2010, le succès est indéniable....

2010 : 169 participants  
2011 : 263 participants  
2012 : 303 participants  
2013 : 370 participants  
2014 : 324 participants  
2015 : 374 participants  
**2016 : 478 participants**



Il est à noter que les participants viennent de toute la France (28 départements), pour effectuer, dans la détente et la bonne humeur, les parcours balisés de 25, 50 et 100 km.

Félicitations aux organisateurs et à tous les bénévoles qui, d'année en année, sont conquis par l'ambiance festive de cette manifestation estivale et qui ne comptent ni leur temps ni leur énergie, au service de tous les participants et des visiteurs (préparation, accueil, balisage, contrôles, ravitaillements, restauration...).

Venez les rejoindre pour la 8ème édition du samedi 1er juillet 2017...!!!

## 11 novembre 2016 : Jour de mémoire et d'hommage à tous les morts pour la France, d'hier et d'aujourd'hui.

– La commune témoigne sa reconnaissance –

Nous avons une responsabilité collective, celle de poursuivre l'engagement des hommes et des femmes qui ont vécu et qui ont lutté pour que le mot « *Paix* » soit une réalité. Ils sont allés au bout de leur engagement... leur mémoire nous oblige. -



Situé aujourd'hui au cœur du village, ce monument remplit son rôle de mémoire.



## 10 décembre 2016 : Bowling de Noël



## 11 décembre 2016 : Randonnée pédestre en faveur des « sapins de l'Espoir » (Comité des Fêtes)

Une soixantaine de marcheurs sur 2 parcours.  
Une bonne participation à la lutte contre le cancer.

# Brèves

## Attractivité

Bien que nécessaire, le regroupement des communes en communauté de communes ou autre organisme, ne doit pas pour autant nous faire oublier notre identité communale qui nous est chère.

### **Développer l'attractivité de notre territoire est essentiel.**

Les aménagements et réhabilitations réalisés au cours de ces dernières décennies contribuent déjà à cette démarche.

Afin d'optimiser et de compléter ces actions, il nous paraît important de développer et de rendre encore plus attractive notre vie communale.

Certains agissent déjà dans le cadre d'associations et à ce titre nous les félicitons.

Notre population abrite certainement des personnes s'adonnant à une passion ou un passe-temps favori.

Pourquoi ne pas partager ce hobby et en faire profiter les uns et les autres...

Cela pourrait se faire sous forme d'associations, d'ateliers ou de clubs.

Si vous êtes en accord et soutenez cette proposition, contactez la mairie.

Nous vous en remercions par avance.

## Demandes de cartes d'identité nationale

« Dans le cadre de la simplification des démarches et des procédures pour les usagers du service public... », le ministère de l'Intérieur a décidé, qu'à partir de mars 2017, les demandes de carte d'identité seront initiées par seules 18 communes d'Eure et Loir, donc pour notre commune, celle de Nogent le Rotrou.

## Sortie de territoire des mineurs

L'autorisation de sortie de territoire, supprimée en 2013, sera rétablie le 15 janvier 2017.

Elle concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents.

Un arrêté officiel précisera prochainement le modèle du formulaire ainsi que les pièces d'identité admises pour le parent signataire.

## Pour vous faciliter le tri...

Afin de faciliter le tri des usagers, un sac de pré collecte, pour chaque habitation, est à votre disposition à la mairie. Venez le retirer... Il vous permettra de transporter tous vos déchets triés : emballages, papiers, verre,... jusqu'aux bornes de tri.

## Ouverture de la mairie

Rappel : Toute l'année, la mairie est ouverte :

- les lundis de 10 à 12 heures
- les mardis de 15 heures 30 à 18 heures 30
- les vendredis de 15 heures à 18 heures 30

Pendant les fêtes de cette fin d'année, la mairie sera ouverte :

- lundi 19 décembre, de 10 à 12 heures
- mardi 20 décembre, de 15 heures 30 à 18 heures 30
- vendredi 30 décembre, de 15 heures 30 à 18 heures 30
- samedi 31 décembre, de 10 à 12 heures (**clôture des inscriptions sur les listes électorales**)
- mardi 3 janvier 2017, de 15 heures 30 à 18 heures 30

# Tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Le Maire propose au conseil municipal de reconduire les tarifs appliqués en 2016. Ils s'établissent comme suit :

## Salle de la Métairie :

- 1 journée 175 €
- 2 jours consécutifs 230 €
- ½ journée (Vin d'honneur- réunion) 85 €

### *Habitant de la commune :*

- 1 journée 135 €
- 2 jours consécutifs 190 €
- Vin d'honneur 50 €
  
- Frais de chauffage (15 octobre au 30 avril) 20 € par jour
- Forfait ménage 40 €
- Caution 200 €

## Salle de la Fontaine :

### *Du 1er mai au 15 octobre :*

- 1 journée 85 €
- 1 journée (associations) 65 €
- 2 jours consécutifs 120 €
- Vin d'honneur (habitant de la Commune) 35 €

## Salle de la Fontaine :

### *Du 15 octobre au 30 avril :*

- 1 journée 95 €
- 1 journée (associations) 70 €
- 2 jours consécutifs 130 €
- Vin d'honneur (habitant de la Commune) 35 €
  
- Forfait ménage 40 €
- Caution 100 €

## Concessions cimetière :

- caveau ou pleine terre :
  - 30 ans : 100 €
  - 50 ans : 200 €
  - Superposition (la place) 75 €
- site cinéraire :
  1. Cave-urne (1 à 3 places)
    - 15 ans 300 €
    - 30 ans 400 €
    - 50 ans 500 €
    - Perpétuité
  2. Dispersion (jardin du souvenir) 20€

## Gîte :

- tarifs à la semaine (sans changement)

- Semaine basse saison 190 €
- Semaine moyenne saison (Mai/Sept et petites vacances) 270 €
- Semaine haute saison (Juillet/Août) 320 €

\* Réduction pour un séjour supérieur à deux semaines 15 € par semaine

Différencie les tarifs weekend et 3 nuits suivant les saisons et crée un tarif « Mid-week » (4 nuits) :

- **basse saison** (sans changement)

▪ Weekend (2 jours, 2 nuits)	135 €
▪ 3 nuitées	160 €
▪ 4 nuits	175 €

- **Moyenne saison** (Mai/juin/septembre)

▪ Weekend (2 jours, 2 nuits)	135 €
▪ 3 nuitées	160 €
▪ 4 nuits	175 €

- **Vacances scolaires** (Petites vacances)

▪ Weekend (2 jours, 2 nuits)	160 €
▪ 3 nuitées	175 €
▪ 4 nuits	190 €

- **Haute saison**

▪ Weekend (2 jours, 2 nuits)	175 €
▪ 3 nuitées	190 €
▪ 4 nuits	270 €
▪ <b>Forfait ménage</b>	40 €
▪ <b>Electricité</b> - kW (heures creuses)	0.10 €
▪ - kW (heures pleines)	0.15 €

Décide de ne pas encaisser la consommation électrique inférieure à 3€/séjour

## Calendrier 2017

Mercredi 21 décembre (après-midi) : Goûter de Noël du club des Anciens

(Salle de la Métairie)

Vendredi 30 décembre 2016 (après-midi): Ouverture de l'église : « *la crèche de Noël* »

**Vendredi 13 janvier (19 heures) : Cérémonie des vœux à la salle de la Métairie.**

Samedi 14 janvier : Assemblée générale des Anciens Combattants (UNC) à Vichères.

Samedi 11 février : Randonnée au clair de lune

Mercredi 15 février : Assemblée générale du club des Anciens (salle de la Métairie)

Samedi 11 mars : Loto (salle de la Métairie)

Lundi 3 avril au vendredi 7 avril : Exposition des enfants du regroupement pédagogique

(Salle de la Métairie)

Dimanche 23 avril : Élection présidentielle (1er tour)

Dimanche 7 mai : Élection présidentielle (2eme tour)

Samedi 3 juin : Sortie Vélo sur le thème :

« *L'ancien tramway Nogent - Trizay - Coutretot* »

Dimanche 11 juin : Élection législative (1er tour)

Dimanche 18 juin : Élection législative (2eme tour)

Samedi 1er juillet : 100 km du Perche (8ème édition).

Mercredi 2 août : Passage dans la commune d'environ 3 000 à 4 000 cyclos à l'occasion de la 79ème semaine Fédérale et Internationale de Cyclotourisme.

Samedi 9 septembre : Sortie Vélo sur le thème :

« *Les lavoirs de la Berthe* » (départ de Trizay)

Dimanche 1<sup>er</sup> octobre : Brocante

Samedi 4 novembre : Randonnée au clair de lune.

# Communauté de communes du Perche

## Extension du périmètre

Le Préfet d'Eure et Loir, après avoir étudié une proposition vivement demandée par bon nombre d'élus et d'habitants, de rapprochement naturel entre les communes du Perche Thironnais, de La Loupe et de Nogent le Rotrou, parce que correspondant parfaitement à leur bassin de vie commun et surtout quotidien, celui-ci a préféré et décidé que seules trois communes (venant de la communauté de communes du Perche Gouet dissoute) seront rattachées à la communauté de communes du Perche, **à compter du 1er janvier 2017** : La Chapelle Royale, Les Autels Villevillon et Luigny, ce qui porte donc une communauté à un total de 22 communes.

Le conseil communautaire est maintenant composé de 48 membres : 1 conseiller par commune, sauf pour Authon du Perche et Margon (3 conseillers) et Nogent le Rotrou (23 conseillers).

## Compétences

La loi portant la Nouvelle **Organisation Territoriale** (dite loi **Notre** du 7 août 2015) impose de nouveaux transferts de compétences vers les communautés de communes.

### **A compter du 1er janvier 2017,**

La communauté de communes exerce donc, en lieu et place des communes :

- L'aménagement de l'espace communautaire.
- Le développement économique :
  - \* toutes les zones d'activités.

La communauté de communes se substitue aux syndicats SYVAL et SYNDIVAL qui sont dissous. Le conseil communautaire a également voté en faveur du transfert de la responsabilité du projet de réhabilitation des abattoirs de Nogent, initié par Nogent, vers la communauté de communes.

.  
\* la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

\* la promotion du tourisme, dont création et gestion d'un office de tourisme intercommunal.

L'office de tourisme de Nogent devient donc l'office du tourisme de la communauté de communes.

- Les déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement).
- Les aires d'accueil des gens du voyage.

La communauté de communes se substitue à Nogent pour la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil située actuellement à Nogent.

- La protection et mise en valeur de l'environnement (pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire).

- La politique du logement et du cadre de vie (pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire).

L'office public de l'habitat « Nogent Habitat » (gestion de 1368 logements sociaux : 99% à Nogent (en particulier au quartier des Gauchetières) et 1% à Margon) est rattaché à la communauté de communes et non plus à Nogent.

- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs (pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire).

- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Sur ce dernier point, la communauté de communes se substitue aux communes de Nogent et de Margon.

Précisions concernant la définition de « *l'intérêt communautaire* » :

Elle permet de choisir clairement, dans les actions, ce qui, au sein d'une compétence, relève de la communauté de communes, le reste demeurant de la compétence communale (= ligne de partage).

Une définition extensive de l'intérêt communautaire pourrait en effet dépasser la vocation de la communauté de communes s'il s'avérait qu'il répond aux besoins exclusifs d'une commune.

A l'occasion du transfert imposé de compétences vers la communauté de communes, *les actions d'intérêt communautaire* n'ont pas encore fait l'objet d'études détaillées dans le contexte budgétaire actuel et donc, à ce jour, ne sont pas encore définies avec précision. Il devra être impératif de garantir, au plus tôt, la sécurité juridique des interventions de la communauté de communes et celles des communes pour éviter tout contentieux.

A compter du 1er janvier 2017, la communauté de communes continue bien entendu à se substituer aux communes dans les domaines suivants, tous d'intérêt communautaire : Enfance jeunesse – point d'information jeunesse – accueil loisirs \* – transport scolaire – très haut débit – interconnexion de l'eau - assainissement non collectif – et santé (maison de santé pluridisciplinaire de Nogent).

\* Il est à noter une revalorisation des tarifs d' « accueil loisirs » à compter du 1er janvier 2017 (contact à prendre avec les services de la communauté de communes).

#### **A compter du 27 mars 2017**

La communauté de communes assurera une nouvelle compétence dans le domaine de l'urbanisme, celle de la mise en œuvre du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**.

#### **A compter du 1er janvier 2018**

La communauté de communes assurera l'ensemble de la compétence « **Assainissement** » (**collectif et non collectif**).

#### **A compter du 1er janvier 2020**

La communauté de communes assurera l'ensemble de la compétence « **Eau** » (adduction-distribution et production) avec harmonisation du prix de l'eau pour toutes les communes (environ 1,77 euros le m<sup>3</sup>).



Bourg de Trizay  
Nouvel aménagement - décembre 2016 -